



CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2025

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le 8 avril 2025, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 1 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE, Jérôme BOYER, Paul MEUNIER

Excusés : Sophie REBERGUE, Alain JOLIVET (donne pouvoir à Jérôme VIODRIN), Noémie SARNIN (donne pouvoir à Emilie PEYRARD)

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 20 février 2025.

➤ **Jurée d'assises 2026**

Monsieur le Maire explique que la commune de Mars a été tirée au sort pour sélectionner 3 jurés d'assises pour l'année 2026. Ce tirage se fait à partir de nos listes électorales.

Les personnes tirées au sort sont :

- Myrtille FOUILLAND-AUBRET
- Roger MICHEL
- Elisabeth GENTIAN

BUDGET COMMUNE :

➤ **Budget Primitif 2025**

Monsieur le Maire présente la proposition du budget primitif 2025 du budget Communal qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement..... 662 001.41€

Section d'investissement..... 278 767.78€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif communal 2025.

➤ **Vote des taxes**

Monsieur le Maire présente les différentes taxes avec les taux et les bases. Pour rappel les taux actuels sont les suivants :

Taxe d'Habitation : 9.72%

Taxe d'Habitation sur résidence secondaires et logements vacants : 9.72%

Foncier Bâti : 34.31%

Foncier non Bâti : 45%

Il est proposé de ne pas augmenter les taxes foncières cette année.

Nous avons par contre la possibilité d'augmenter les taxes d'habitations sur les résidences secondaires et logements vacants. Il est proposé de passer à 10.43%.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'augmenter la taxe d'habitation sur résidence secondaires et logements vacants à 10.43% et de maintenir les bases et les taux actuels des autres taxes.

BUDGET EAU

➤ Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire présente la proposition du budget primitif 2025 du budget Eau qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement.....231 095.30€

Section d'investissement..... 90 748.66€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif eau 2025.

➤ Prix de l'eau

Monsieur le Maire ouvre le débat sur l'augmentation du prix de l'eau. Il explique qu'au vu de notre budget et du très faible dégagement d'excédent de fonctionnement qui est le seul levier afin d'investir sur le réseau d'eau, l'augmentation du tarif de l'eau est inévitable dans les années à venir.

Avec le transfert de compétence qui devrait avoir lieu le 1^{er} janvier 2026, on se pose la question d'augmenter dès cette année (sachant que ces dernières années, nous avons augmenté un peu chaque année) ou d'attendre le transfert au risque d'avoir une augmentation importante.

Plusieurs solutions sont proposées, à savoir :

1. Ne pas augmenter pour l'instant ;
2. Augmenter partiellement (abonnement ou m3) ;
3. Augmenter les 2 (abonnement + m3).

Après vote à main levée, à 1 voix près, le choix se fait d'augmenter partiellement le prix de 0.10€ le m3.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, avec 2 abstentions, valide l'augmentation ci-dessus et précise que celle-ci sera effective sur la période de facturation 2025-2026.

➤ Service unifié : modification du coût horaire

Monsieur le Maire explique qu'actuellement le coût horaire refacturé aux communes du service unifié pour le travail d'Eric et de Cindy est de 24.20€. Afin de pallier aux diverses augmentations et déplacements multiples, il a été proposé lors d'une réunion avec les communes du service unifié, d'augmenter ce prix à 25.50€. Toutes les communes ont accepté, nous devons maintenant chacun délibérer pour acter cette augmentation.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette augmentation du coût horaire.

BUDGET LOTISSEMENT

➤ Marché public : Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente les offres reçues pour le marché du lotissement communal. Le bureau d'étude Réalité a procédé à l'analyse des offres des entreprises suivantes :

Candidats	Prix des prestations € H.T.	Notation des critères			
		1 Valeur technique sur 20	2 Prix des prestations sur 20	Note finale sur 20	Clé
<i>Estimation maîtrise d'œuvre : 348 797,00 €</i>					
POTAIN / MONNET	267 989,27 €	13,00	20,00	15,80	5
EUROVIA	294 587,30 €	17,00	18,01	17,41	1
SADE / PONTILLE	301 742,00 €	17,00	17,48	17,19	3
BORDELET	314 414,00 €	15,00	16,54	15,61	6
CHAVANY	279 983,87 €	16,00	19,10	17,24	2
EIFFAGE	317 847,49 €	17,00	16,28	16,71	4

Après réception de ces offres, et comme indiqué dans le marché, nous avons négocié avec les 3 meilleures offres et l'entreprise la mieux notée (d'un point de vue technique et prix) est l'entreprise Chavany avec un montant total du marché à 274 369.64€ HT.

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le choix de l'entreprise Chavany.

➤ Prix des terrains

Monsieur le Maire explique que suite à la commission finance, un petit débat a eu lieu sur le prix de vente des terrains mais que très vite, la commission s'est mise d'accord.

Le prix proposé est de 59€ le m² pour l'ensemble des terrains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce prix de 59€ le m².

➤ Emprunt

Luc Montarlot, Adjoint, présente les propositions demandées à la Poste, le Crédit Mutuel et au Crédit Agricole sur un montant de 230 000€ :

- La poste : Durée de 3 ans avec un taux de 3.46% / Durée de 5ans avec un taux de 4.19%
- Crédit Mutuel : Durée 3 ans avec un taux de 3.50%
- Crédit Agricole : Durée de 2 ans avec un taux de 3.56%

Malgré son taux plus important, la proposition de la poste sur une durée de 5ans nous paraît être la plus avantageuse et surtout sécuritaire pour nous du fait de sa durée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de contracter l'emprunt auprès de la poste sur 5ans à un taux de 4.19%.

➤ Budget Primitif 2025

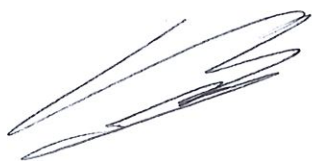
Monsieur le Maire présente la proposition du budget primitif 2025 du budget lotissement qui s'équilibre de la manière suivante :

Section de fonctionnement..... 361 477.00€

Section d'investissement..... 369 000.00€

Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif lotissement 2025.

Jérôme Viodrin
Maire de Mars




Emilie PEYRARD
Secrétaire de séance



